

CHSCT du 19 décembre 2017 – Déclaration liminaire

Les ministre du travail et ministre de la santé, Mmes Pénicaud et Buzyn, ont annoncé dans un communiqué du 24 novembre une « mission » sur la santé au travail. Mme Pénicaud fait semblant de s'alarmer : « Il y a aujourd'hui 4858 médecins du travail en France pour 18 millions de salariés dans le secteur privé. En 10 ans, nous avons perdu 30 % du nombre de médecins du travail et aujourd'hui, 75 % des médecins ont plus de 55 ans »

Comment prétendre faire de la santé au travail une priorité quand, par ordonnances, on vient de rayer de la carte les CHSCT contre l'avis de toutes les organisations syndicales ?

Les politiques menées ces 20 dernières années ont paralysé le recrutement de médecins du travail par le numerus clausus, en transférant l'essentiel de leurs missions vers des infirmières ou des techniciens ou ingénieurs.

Comment prétendre renforcer la prévention lors que la création du conseil social d'entreprise (CSE) va diminuer drastiquement le nombre de représentants des salariés dans les entreprises chargées de cette prévention ?

Aux finances publiques, il n'y a pas eu besoin de la loi Macron pour qu'existent déjà de véritables déserts en matière de médecine de prévention. Le pire est donc à venir.

Pour autant, pour qu'une médecine du travail perdure, encore faut-il que le travail lui-même continue à exister. Dans notre ministère, cela risque d'être de moins en moins le cas, puisque les suppressions d'emplois et de missions se succèdent. Via la réflexion menée dans tous les ministères dans le cadre du programme CAP 2022, le gouvernement prépare les cerveaux à l'abandon de missions qui sera le support des futures suppressions d'emplois (rappelons l'objectif de 50 000 suppressions sur 5 ans dans la fonction publique d'État).

Autre idée de génie du gouvernement pour enfoncer un nouveau coin dans les prérogatives des administrations : le droit à l'erreur.

Son objectif, selon le gouvernement, est notamment de fluidifier les relations des usagers avec l'administration. « *Aujourd'hui, le citoyen, le contribuable, l'association, l'entreprise doivent prouver leur bonne foi a expliqué* Gérald Darmanin . *L'idée, c'est de faire l'inverse. Le citoyen est de bonne foi, et c'est l'administration qui doit prouver qu'il ne l'est pas.* ».

Selon la CGT, par exemple en matière fiscale, consentir à l'impôt et aux cotisations, c'est participer à la solidarité. Pour les contribuables les plus fragiles, le sentiment d'injustice et d'inutilité mine ce consentement. Une lutte efficace contre la fraude ne peut que

l'améliorer. Le patronat, par contre, considère l'impôt et les cotisations comme des « agressions » à ses seuls intérêts.

Ainsi le projet de loi du droit à l'erreur présenté au conseil des ministres du 27 novembre 2017, sous couvert de « pacification » des relations usagers-administrations, fait reculer le contrôle, pourtant corrélatif au système déclaratif. **La CGT Finances dénonce ce projet rétrograde et affirme la nécessité de consolider les organismes de contrôle des administrations, parce que socialement utiles dans la jungle capitaliste.**

La CGT Finances 31 considère que les orientations décidées ne sont pas inéluctables. Le choix de société que veut imposer le gouvernement Macron-Philippe-Darmanin ne résulte d'aucun mandat de la population. **Si le président et l'assemblée nationale ont été démocratiquement élus, il n'en demeure pas moins que les citoyens n'ont pas donné de blanc-seing à la destruction de toutes les conquêtes sociales.**

Aussi, **la CGT Finances 31 a invité l'ensemble des collègues le 21 décembre après-midi à la Bourse du travail de 14h à 16h pour venir discuter des attaques programmées contre nos missions, dans l'objectif affirmé de réfléchir à des solutions pour les combattre.**

Nous ne sommes pas cyniques, nous sommes déterminés.